

Procès Verbal de la réunion avec les Vices Doyens des Facultés

N°06/VRP-VD/19-20, en date du **jeudi 10 Septembre 2020**

L'an deux mille vingt et le dix du mois de septembre à 09h30 s'est tenue une réunion avec les Vices Doyens Chargés des Etudes et des Questions Liées aux Etudiants, sous la présidence du Vice Recteur Chargé de la Formation Supérieure du 1^{er} et 2^{ème} Cycles, la Formation Continue et les Diplômes, et la Formation Supérieure de Graduation

Etaient présents

- | | |
|--------------------|---------------------------------------|
| - Mr BEY Said, | Vice Recteur |
| - Mr MOUSSACEB K., | Vice Doyen de la Faculté Tech |
| - Mr LALALI R., | Vice Doyen de la Faculté SEGC |
| - Mr AKSAS A., | Vice Doyen de la Faculté SNV |
| - Mme HAOUCHI A, | Vice Doyenne de la Faculté LLE |
| - Mr ABBAS K., | Vice Doyen de la Faculté SE |
| - Djeflal M., | Vice Doyen de la Faculté SHS |
| - Maifi L., | Vice Doyen de la faculté DSP |

Ordre du jour

1. Situation pédagogique et clôture de l'année 2019/2020
2. Arrêté 633 du 26/08/2020
3. Soutenances

Après avoir souhaité la bienvenue aux Vices Doyens, le Vice Recteur chargé de la pédagogie a rappelé les points inscrits à l'ordre du jour.

1. Situation pédagogique et clôture de l'année 2019/2020

Dans ce point, inscrit à l'ordre, la discussion est focalisée sur l'organisation des examens de la session normale et rattrapage, le contrôle continu et des soutenances. Chaque vice doyen a présenté la situation qui prévaut au sein de sa faculté qui se résume comme suit dans le tableau ci après:

Facultés	Rattrapages	Soutenances	Observation
FT	A partir du 13/09/2020	En cours	Quelques soutenances ont eu lieu en mois de juin
SNV	M2 : 100% Les autres niveaux en cours	En cours	Quelques soutenances ont eu lieu en mois de juin
SE	13/09/2020	En cours	
SHS	07,08 et 09/09/20	13-30/09/20	

DSP	A partir du 10/09/20	A partir du 20/09/20	Les soutenances au choix entre dépôt et soutenance avec présentation orale
SEGC	13/09/20	A partir du 06/09/20	
LL	Pour les examens de rattrapage, les sections ont plus de 30 étudiants	Evaluation à distance (LLA, LCA, Anglais) Aux choix pour le département de Français (dépôt ou présentation)	
Médecine	Examen de la session normale en septembre		
ESTIN	Examen de second semestre 2 en cours		

Conformément aux directives de la tutelle (Note N° 866 du 18/08/2020), toutes les sections dont le nombre d'étudiant est inférieure à 30 inscrits (ou le nombre d'étudiants concernés par les rattrapages est inférieures à 30) ont été autorisées à effectuer les examens de rattrapage de semestre 1. En ce qui concerne les soutenances, les comités pédagogiques se sont prononcés sur les modalités de présentation des mémoires. Pour certaines facultés, les comités pédagogiques ont laissé le choix aux étudiants de faire un dépôt seulement (évaluation du manuscrit par des examinateurs) ou faire une présentation orale devant un jury. Le vice recteur chargé de la pédagogie est chargé de l'élaboration d'un PV type d'évaluation des manuscrits des étudiants ayant choisis le dépôt de mémoire.

En raison de la pandémie, la consultation des copies des examens a été annulée (article 8 de l'arrêté 633 du 26/08/2020) et les contres corrections des copies d'examens se feront à distance sur une simple demande de l'étudiant à adressé au chef de département.

2. Arrêté 633 du 26/08/2020

L'université de Bejaia à l'instar de toutes les universités algérienne a été destinataire d'un arrêté N° 633 portant organisation des enseignements et évaluations à titre exceptionnel au titre de l'année 2019/2020. Cet arrêté porte certaines mesures d'allègements relatifs aux conditions d'évaluations et de progression au titre de l'année universitaire 2019/2020. Après la lecture des articles de cet arrêté, des incompréhensions ont été soulevées et discutées pour une meilleure compréhension. L'ensemble des articles étaient clairs et compréhensibles excepté l'article 12 où un débat a été ouvert. Les avis étaient partagés entre une progression avec ou sans dettes malgré que les conditions émises dans cet article pour la progression rappelle ceux d'admission avec dettes. La question sera posée à la prochaine réunion de la CRUC du lundi 14/09/2020.

Dans cet arrêté, toutes les décisions relatives à l'enseignement et l'évaluation de l'étudiant seront prises dans le cadre des comités pédagogiques.

Soutenances:

Afin de clôturer l'année 2019/2020 et permettre aux étudiants de fin de cycle de récupérer leurs attestations provisoires de succès dans les meilleurs délais tout en respectant le protocole sanitaire et conformément à l'arrêté 633 du 26/08/2020, les comités pédagogiques peuvent se prononcer sur la forme d'évaluation des PFEs. Plusieurs formes d'évaluation ont été rapportées dans cet arrêté à savoir :

- A distance par visioconférence ;
- En présentiel ;
- Evaluation de manuscrit.

A cet effet, l'étudiant sera informé par la méthode d'évaluation de son mémoire de fin d'études afin qu'il puisse programmer le dépôt ou la soutenance dans de bonnes conditions.

Dans le cas d'évaluation de manuscrit par l'encadreur et les examinateurs, le vice recteur de la pédagogie est chargé de préparer un PV type d'évaluation des manuscrits.

La séance fût levée à 12H30.

Fait le 15/09/2020

Le Vice Recteur

